

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

---

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD68

présenté par  
M. Chanteguet

-----

### ARTICLE 32

I. À la première phrase du premier alinéa, substituer aux références :

« 31 et du chapitre II du présent titre »,

les références :

« L. 5444-1 et de la section 2 du présent chapitre ».

II. À la fin de la même phrase, substituer à la référence :

« 1<sup>er</sup> »,

la référence :

« L. 5441-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.